



## ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION RUE LOUIS TOUCHET / JARZÉ

Le Maire de la Commune de Jarzé Villages,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2,  
VU le code de la route et notamment ses articles R. 110-2, R. 411-8 et R. 411-25,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code pénal,  
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ainsi que tous les textes pris en son application et, notamment, l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
VU la demande de ENERGY DYNAMICS pour le compte d'Enedis, en date du 20 JUIN 2023,  
CONSIDÉRANT que, en raison de travaux de branchements électriques pour le 13 Rue Louis Touchet, Jarzé il importe de réglementer la circulation de la Rue Louis Touchet à Jarzé,

### ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'occasion de branchements électriques pour le 13 Rue Louis Touchet, réalisés par ENERGY DYNAMICS pour le compte d'Enedis, le stationnement sera interdit et la circulation sera alternée sur la rue Louis Touchet (au droit du n°13) à Jarzé, commune déléguée de Jarzé Villages, pendant la période du jeudi 06 juillet au lundi 07 août 2023

ARTICLE 2 : La signalisation et la mise en sécurité du chantier pendant la durée des travaux seront conformes aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et seront assurées par ENERGY DYNAMICS responsable des travaux.

ARTICLE 3 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de ENERGY DYNAMICS.

ARTICLE 4 : Le Maire de Jarzé Villages, ENERGY DYNAMICS et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seiches sur le Loir / Durtal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

Fait à Jarzé Villages le 30 juin 2023,  
Par délégation, le Conseiller à la voirie,  
François EDIN

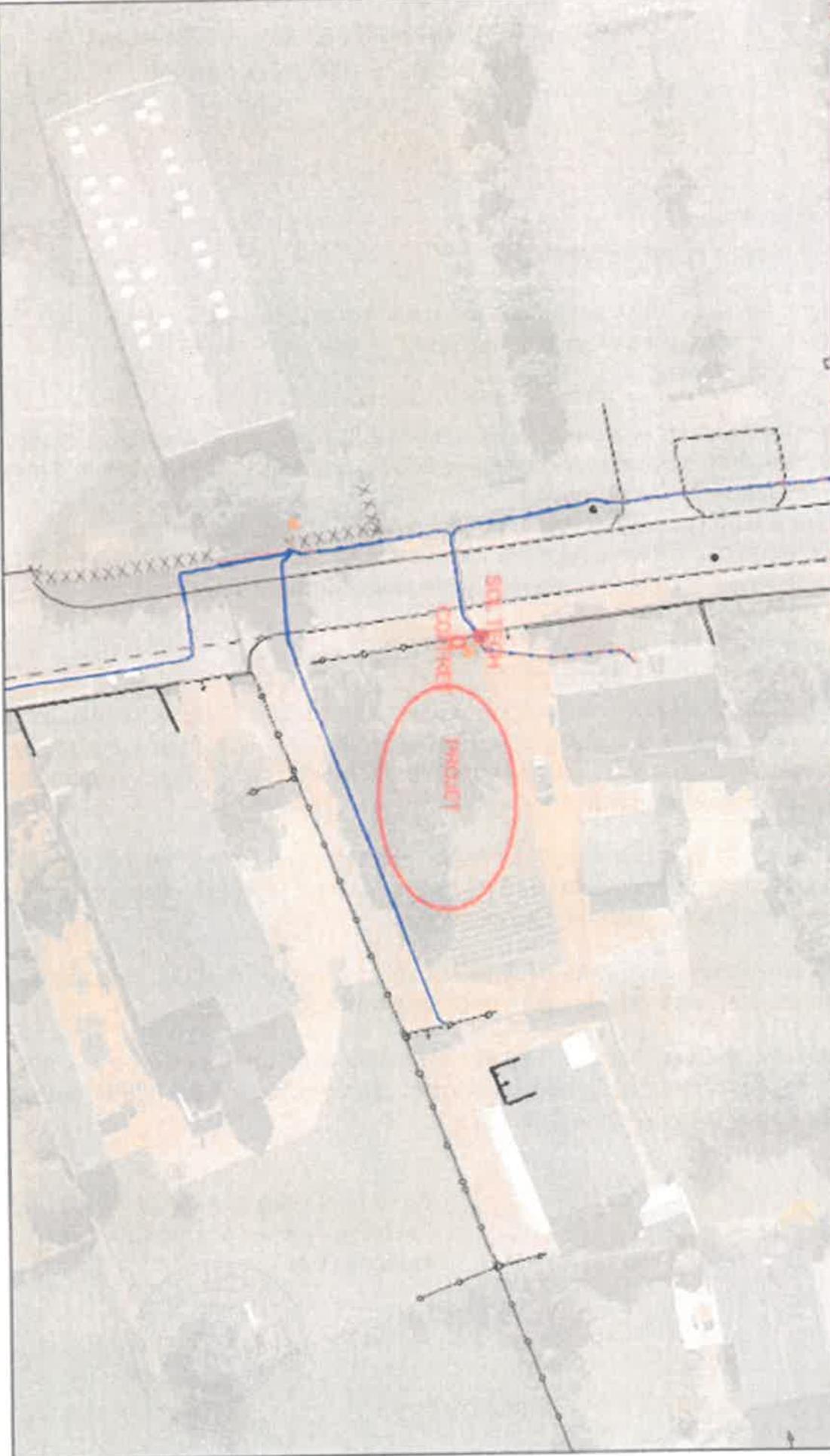


**REMARQUE :** Ce plan est un document de travail. Il est susceptible d'être modifié sans préavis. Toute utilisation non autorisée est formellement interdite. Toute réimpression ou reproduction est formellement interdite. Toute violation est poursuivie d'office.

**PROJET :** Réalisation d'un réseau de distribution d'énergie électrique de moyenne tension (20 kV) pour le territoire de Jarzé Villages.

**DATE :** 03/05/2023

**HEURE :** 12:48:01



03/05/2023  
12:48:01